



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 mai 2006 — N° 26

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2006-2007.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour ce débat restreint de la façon suivante : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion du ministre des Finances présentées dans le cadre du discours et du débat sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2006-2007 sont mis aux voix. Un vote par appel nominal est exigé sur ces rapports regroupés.

16 mai 2006

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 05, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la santé et du bien-être, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 236-20060516)

16 mai 2006

M. le président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 11 mai 2006 :

Décision 1319 concernant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale ;

(Dépôt n° 237-20060516)

Décision 1320 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur de l'informatique ;

(Dépôt n° 238-20060516)

Décision 1321 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification ;

(Dépôt n° 239-20060516)

Décision 1322 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des ressources humaines ;

(Dépôt n° 240-20060516)

Décision 1323 concernant le Règlement concernant la promotion de la responsable du service de l'accueil et des renseignements de la Direction du protocole et de l'accueil ;

(Dépôt n° 241-20060516)

Décision 1324 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur l'achat et le louage et l'aliénation de biens ;

(Dépôt n° 242-20060516)

Décision 1326 concernant le Règlement modifiant le Règlement concernant la fourniture d'uniformes et de vêtements spéciaux ;

(Dépôt n° 243-20060516)

Décision 1328 concernant le Règlement concernant les virements de crédits des programmes 1 et 3 au programme 2 du budget de l'exercice financier 2005-2006.

(Dépôt n° 244-20060516)

Puis M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Dumont (Rivière-du-Loup) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 mai 2006, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 245-20060516)

16 mai 2006

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 11 mai 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 5 Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 246-20060516)

Dépôts de pétitions

M. Bordeleau (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 640 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, concernant la réorganisation des services de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement dans cette région.

(Dépôt n° 247-20060516)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2006-2007.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 41 en annexe)

Pour: **63** Contre: **34** Abstention: **0**

16 mai 2006

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 18, Loi n° 2 sur les crédits, 2006-2007, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 42 en annexe)

Pour: **63** Contre: **34** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 18, Loi n° 2 sur les crédits, 2006-2007, est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

16 mai 2006

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin d'entendre les commentaires et suggestions de l'Union des producteurs agricoles et les réactions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la suite du rapport publié par la commission, en juin 2004, dans le cadre de son mandat d'initiative sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire.

Motions sans préavis

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant l'arrivée au Canada de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant le Protocole de Kyoto ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Papineau (Prévost), M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la police, le travail de milliers de policières et de policiers qui consacrent leur vie à assurer la sécurité et le bien-être de toutes les Québécoises et Québécois partout sur le territoire du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

16 mai 2006

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'école de l'Alizé du quartier Saint-Jean-Chrysostome de la ville de Lévis pour avoir mérité le prix Marie-Victorin soulignant l'excellence et le dynamisme de sa démarche pédagogique, en tant qu'école micro-entreprise environnementale, visant le développement des valeurs et des attitudes environnementales et entrepreneuriales des élèves de niveau primaire, de la maternelle à la sixième année.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, M. Turp (Mercier) et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire du Conseil des arts de Montréal ainsi que le rôle essentiel que remplit cet organisme dans le soutien à la création artistique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, et Mme Charest (Rimouski) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales, qui se déroule du 15 au 21 mai 2006.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

16 mai 2006

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, procède à des consultations particulières et tient des auditions publiques, les 23, 24, 25 et 26 mai 2006, à la salle du Conseil législatif, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, dans l'ordre ci-après indiqué :

Le mardi 23 mai 2006

QU'à compter de 9 heures trente, et ce pour une durée de 30 minutes, la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 5 minutes aux députés indépendants ;

QU'au terme de ces remarques la commission entende les organismes suivants : la Coalition SOS Orford ; le Centre local de développement de Memphrémagog ; et M. Fernand Magnan, ex-exploitant du centre de ski ;

QUE, dès la fin des affaires courantes, la commission entende les organismes suivants : M. André L'Espérance, promoteur ; M. Raymond Cloutier, environnementaliste ; la Coalition des 15 professeurs et doyens de l'Université de Sherbrooke ; et la Chambre de commerce de Magog ;

Le mercredi 24 mai 2006

QUE, dès la fin des affaires courantes, la commission entende les organismes suivants : le Conseil régional en environnement de l'Estrie ; le Groupe des ex-directeurs de parcs ; l'Association des stations de ski ; et Tourisme Cantons-de-l'Est ;

16 mai 2006

Le jeudi 25 mai 2006

QUE, dès la fin des affaires courantes, la commission entend les organismes suivants : la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog ; et Corridor de la Rivière aux saumons ;

QU'à compter de 15 heures la commission entend les organismes suivants : l'Association des clubs de golf ; l'Institut québécois de la biodiversité ; la municipalité du Canton-de-Orford ; et M. Geoffrey Hall ;

QU'à compter de 20 heures la commission entend les organismes suivants : Mme Mélanie Desrochers, Union québécoise pour la conservation de la nature ; M. Fred Korman, propriétaire de Owl's Head ; et la Fondation David Suzuki ;

Le vendredi 26 mai 2006

QUE, dès la fin des affaires courantes, la commission entend les organismes suivants : la Société des établissements de plein air du Québec ; et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;

QU'à compter de 15 heures la commission entend les organismes suivants : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec ; Greenpeace ; Équiterre ; et M. Vincent Gerardin, biologiste ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres soit d'une durée maximale de 30 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition officielle, 5 minutes aux députés indépendants et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

16 mai 2006

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira en séance de travail afin de compléter la rédaction de la deuxième partie de son rapport ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur son rapport annuel de gestion 2004-2005.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 mai 2006, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement libéral d'abolir les conseils d'agglomération.

16 mai 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur le Barreau.

Après débat, le rapport est adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

16 mai 2006

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 mai 2006, sur la motion de Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Bouchard (Vachon) à M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le Conseil canadien sur l'apprentissage ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Papineau (Prévost) à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, concernant le registre des armes à feu.

À 18 h 29, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 mai 2006, à 10 heures.

16 mai 2006

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 16 mai 2006, à 16 h 44, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 18 Loi n° 2 sur les crédits, 2006-2007

Le Président

MICHEL BISSONNET

16 mai 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2006-2007 :

(Vote n° 41)

POUR - 63

| | | | |
|---------------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| Auclair | Charlebois | Jérôme-Forget | Paquet |
| Audet | Copeman | Kelley | Paquin |
| Bachand | Corbeil | Lafrenière | Pelletier |
| <i>[Outremont]</i> | Couillard | Lamquin-Éthier | Perreault |
| Bachand | Delisle | L'Écuyer | Reid |
| <i>[Arthabaska]</i> | Descoteaux | Legault | Soucy |
| Beauchamp | Després | <i>[Chambly]</i> | Théberge |
| Béchar | Dubuc | Lessard | Thériault |
| Bergman | Dupuis | Loiselle | <i>[Anjou]</i> |
| Bernier | Fournier | MacMillan | Tomassi |
| Blackburn | Gabias | Marcoux | Vallières |
| Bordeleau | Gagnon-Tremblay | Marsan | Vien |
| Boulet | Gaudet | Mercier | Whissell |
| Brodeur | Gauthier | Moreau | |
| Chagnon | Gautrin | Morin | |
| Charest | Hamad | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> | |
| <i>[Sherbrooke]</i> | Hamel | Mulcair | |
| Charest | Houda-Pepin | Normandeau | |
| <i>[Matane]</i> | James | Ouimet | |

CONTRE - 34

| | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
| Arseneau | Deslières | Lemay | St-André |
| Beaudoin | Dion | Lemieux | Thériault |
| Bédard | Dionne-Marsolais | Maltais | <i>[Masson]</i> |
| Bergeron | Doyer | Morin | Turp |
| Bouchard | Dufour | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Valois |
| <i>[Vachon]</i> | Girard | Pagé | Vermette |
| Boucher | Grondin | Papineau | |
| Bourdeau | Harel | Picard | |
| Charbonneau | Lefebvre | Robert | |
| Charest | Legault | Roy | |
| <i>[Rimouski]</i> | <i>[Rousseau]</i> | Simard | |

16 mai 2006

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 18, Loi n° 2 sur les crédits, 2006-2007, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi :

(Vote n° 42)

(Identique au vote n° 41)